

Table des matières	Page	1
1. Mot du président	2	
2. PV de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2006.....	4	
3. Contexte 2006	10	
4. Consultations.....	11	
5. Météo et récoltes	11	
6. Economie animale.....	12	
6.1 Economie laitière	12	
6.2 BVD-MD Diarrhée virale bovine	14	
6.3 Marchés publics	15	
6.4 Production porcine.....	16	
6.5 Elevage chevalin	17	
6.6 Aviculture	17	
6.7 Juranico	18	
7. Production végétale.....	18	
7.1 Centrale des oléagineux	18	
7.2 Betteraves et sucreries.....	19	
8. PA 2011.....	20	
9. Autres dossiers	21	
9.1 Epandage des engrais de ferme.....	21	
9.2 Mensuration de la SAU et déprise agricole	21	
9.3 Emprise sur les terres agricoles	22	
9.4 Pâturages boisés	22	
9.5 Eau et agriculture	23	
10. Programme de développement rural	24	
11. FRI	24	
12. Collaboration avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois	25	
13. Modification du contrat type de travail (discussions en cours)	26	
14. Réseau Ordonnance sur la Qualité Ecologique.....	27	
15. Agriculture BIO	28	
16. Parc naturel régional du Doubs.....	28	
17. Statistiques de l'agriculture jurassienne.....	29	
18. Assurances	30	
18.1 Caisse maladie Agrisano.....	30	
18.2 Assurance globale	30	
19. AJAPI.....	31	
20. Service de renseignements juridiques	32	
21. Communications	33	
21.1 Brunch à la ferme.....	33	
21.2 Page verte.....	33	
21.3 Comptoir delémontain et Fête des paysans.....	33	
22. Programme d'activité.....	34	
22.1 PA 2011	34	
22.2 Evolution des structures professionnelles.....	34	
22.3 Développement rural.....	34	
22.4 Réseau OQE.....	34	
22.5 Communications	35	
22.6 Marchés publics	35	
22.7 Législation sur l'eau.....	35	
22.8 Actualité agricole.....	35	

1. Mot du président

Notre société s'est habituée à découvrir et enregistrer les résultats financiers des grandes entreprises pharmaceutiques et chimiques ainsi que de nos grandes banques helvétiques. Abstraction faite des salaires et royalties de leurs managers, chacun peut se réjouir de leur santé financière, de leur savoir-faire reconnu et utilisé au niveau international.

Cotées en bourse et fleurons de notre économie nationale, ces entreprises et instituts bancaires s'installent, rayonnent à travers la planète et contribuent à la stabilité économique de notre pays tout entier ! L'industrie horlogère et des machines semble confirmer un climat économique encourageant qui contribue à la paix sociale. Le secteur de la construction reprend de plus belle et voit de nombreuses entreprises se créer à travers tout le pays. Tout semble rouler pour le mieux dans le meilleur des mondes sans que tout le monde, cependant, n'y trouve son compte.

Cette analyse peut laisser l'agriculture suisse dans l'expectative, elle qui affiche une des plus faible valeur ajoutée d'Europe. En 2005, les retombées du secteur primaire ont reculé de 5,5%. De 1990 à 2005, la part de la valeur ajoutée brute du secteur primaire dans l'économie suisse est passée de 2,8% à 1,2%. En Europe, seuls l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni et le Luxembourg affichent des taux plus bas.

En Suisse, cette valeur ajoutée brute par ha atteignait en moyenne 3'800.- en 2005 mais avec de grandes différences selon les régions. Elle se situe à moins de 1'000.-/ha dans le Jura et dans les Grisons, mais dépasse les 6'000.-/ha en Valais et en Thurgovie, voire plus dans les cantons viticoles !

Cette évolution négative de la valeur ajoutée contribue et amène inéluctablement à une forte baisse du revenu agricole, malgré le rôle toujours plus fort des paiements directs dans la composition du revenu agricole !

Le contexte international, soit l'OMC et les accords bilatéraux avec l'UE, la PA 2007 et d'autres dispositions ne sont pas étrangers à cette évolution.

La globalisation est un processus en cours et, plus on avance, moins il devient réversible !

Globalisation veut aussi dire ouverture des frontières avec, à la clef, la venue des deux géants de la distribution allemande que sont Lidl et Aldi.

Peut-on et faut-il crier au scandale à leur installation sur sol helvétique ou est-ce tout simplement la réciprocité dictée par nos voisins européens ?

Certainement, car, pour vendre notre horlogerie, nos machines, nos médicaments, notre chimie, nos services bancaires et quelques fromages, la négociation a prévu cet échange !

L'agriculture suisse pourra-t-elle approvisionner ces distributeurs étrangers ou l'exclusivité sera-t-elle attribuée aux pays avoisinants, voire outre-atlantique chez lesquels les prix à la production sont bien moindres que les nôtres !

Il est vrai que Coop et Migros valorisent les $\frac{3}{4}$ de la production helvétique et s'approvisionnent déjà un peu partout autour de la planète pour satisfaire une clientèle exigeante. Aujourd'hui, le consommateur exige toute la gamme de produits alimentaires et en toutes saisons. Les envies des consommateurs ne sont pas étrangères à ce mouvement alimentaire planétaire et les commerces vont toujours plus loin pour garder une longueur d'avance sur leurs concurrents, générant au passage une surconsommation d'énergie.

Le consommateur est souvent mal averti et ne pense pas que la botte d'asperges importée du Mexique nécessite 5 litres de pétrole pour le transport contre 0,3 pour les asperges suisses du printemps, que le kilo de fraises d'Israël utilise 4,9 litres pour son transport alors que les fraises suisses n'en nécessitent que 0,2 en été, donc 25 fois moins !

Des études ont même prouvé qu'un panier de légumes achetés « hors saison » aux quatre coins de globe et commercialisés au passage par Coop et Migros parcouraient plus de 48'000 km.

Sous nos latitudes et en hiver plus particulièrement, il est vrai que notre agriculture n'est pas en mesure d'offrir cette gamme de produits végétaux.

Il apparaît toutefois que c'est pousser l'exercice à l'extrême au niveau du bilan écologique, du moins comme le démontrent les quelques chiffres précités !

Que penser d'une société qui pratique de la sorte au niveau des transports des denrées alimentaires, au moment où l'on instaure le centime climatique pour lutter contre la pollution qui empoisonne la planète et fragilise notre santé !

Ce constat pourrait nous amener à affirmer que les coûts des transports devraient exploser rapidement pour éviter ce style de trafic ! Mais ce genre d'analyse un peu primaire montre bien que la société est en mal de repaires et ne sait plus très bien ce qui est bien ou ce qui est mal. A vouloir régler un problème ici, on en crée peut-être dix autres à l'autre bout du système.

Les perspectives que laisse entrevoir PA 2011 ne répondent en tout cas pas à ce genre de problème et le rôle de l'agriculture suisse ne peut plus être considéré de manière isolée, mais doit être vu dans un ensemble qui évolue rapidement. A travers PA 2011, il est capital de se donner les moyens de maintenir une enveloppe financière afin de préserver le potentiel de notre agriculture. L'agriculture suisse se doit de rester performante, productrice de denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisante.

La disponibilité limitée du sol helvétique exige qu'on le soigne et qu'on le préserve avec des dispositions garantissant son maintien, notamment par la LDFR et la LBFA.

L'agriculture suisse attend des politiciens qui entérineront PA 2011, une prise de conscience responsable pour un avenir durable de notre agriculture.

Si les politiques ont une responsabilité majeure pour l'avenir de l'agriculture, les chaînes agro-alimentaires ont aussi un rôle prépondérant dans la façon de valoriser nos produits agricoles. On ne pourra pas indéfiniment faire pression et abaisser les prix à la production sans restructuration des méthodes de transformation car l'on atteindra, si ce n'est pas déjà le cas pour certains produits, un niveau au-dessous duquel produire n'aura plus de sens ! Cette pression sur les producteurs devient incompatible avec des modes de productions respectueuses de la nature, des animaux et surtout de valorisation du travail !

On sait très bien que le coût de la matière première n'est pas déterminant et devient relatif pour la vente du produit fini. On a beaucoup misé sur les interprofessions pour régler ce problème et l'on mesure bien la difficulté pour les producteurs de s'y retrouver et de garder confiance !

La confiance, c'est bien ce qui est indispensable à restaurer au sein même de la profession. Il appartient aux organisations de défense professionnelle de mettre en évidence les perspectives d'avenir de nos agriculteurs. A nous de dire et de soulever l'importance de la présence et du savoir-faire de chacun afin de jouer un rôle dans l'animation rurale de notre pays. Pour cela, il est important

- de rester dynamique et professionnel dans chacun des secteurs de production concernés
- de ne pas abandonner des parts de marché en négligeant certaines productions qui sont contraignantes en travail mais qui devraient à terme offrir de bonnes perspectives
- de rester solidaire afin de regrouper l'offre de nos produits de base, céréales, lait, animaux de boucherie...
- de garder conscience du rôle joué par l'agriculture dans la sécurité alimentaire, l'hygiène publique, l'habitat décentralisé et autres prestations non quantifiables mais essentielles au fonctionnement de la vie de notre pays, de nos régions jurassiennes !

Vincent Eggenschwiler

2. Procès-verbal de l'assemblée générale de la CJA le 3 mars 2006 à 9 h 45 en la salle de gymnastique de St-Ursanne

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2005
4. Procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 mai 2005
5. Rapport d'activité 2005
6. Programme d'activité 2006
7. Comptes 2005
8. Budget 2006
9. Modification des statuts (projet présenté par le bulletin d'information N°19-janvier 06)
10. Elections statutaires
 - a. du président (article 8, lettre c des statuts)
 - b. du comité (ratification selon article 9, al. 1 des statuts)
11. Divers

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA

En ouverture et en présence de 80 membres et 28 invités, le président évoque la grippe aviaire qui occupe l'actualité de ces derniers jours et qui inquiète fortement la population en raison des énormes risques que cette pandémie représente.

Il s'interroge sur la portée des réflexions lancées à propos d'un accord de libre échange avec l'Union européenne, alors que tous les acteurs concernés sont déjà forts occupés par la PA 2011 et les accords avec l'OMC. Il relève que l'agriculture peine à se retrouver dans tous ces débats et se demande si la peur ou le manque de vision d'avenir face à des prix qui baissent et des coûts qui enflent prédominent dans ce débat.

Vincent Eggenschwiler annonce que les paysans jurassiens sont prêts à poursuivre l'évolution souhaitée par la Confédération et à répondre aux attentes de la population du pays, mais qu'ils ne peuvent y parvenir seuls. Il relève le besoin d'un soutien politique pour limiter les pressions économiques, pour établir un partage des plus-values dans le secteur agroalimentaire, pour le maintien d'une protection à la frontière et pour assurer la rémunération des prestations non économiques que fournit l'agriculture. Un soutien politique est aussi nécessaire pour éviter l'abandon de l'agriculture au profit de l'économie pure et dure, plutôt que de l'inscrire dans l'intérêt global de la société. Il revendique une politique raisonnable et humaniste, capable de résister à un libéralisme dont le seul objectif est de déréglementer par principe.

Il relève encore que les organes de la CJA arrivent au terme d'une première période de 4 ans et revient brièvement sur cette période et sur les objectifs poursuivis. Enfin, il déplore la débâcle de Juranico et relève que la reprise des marchés par la CJA a permis de regagner la confiance des producteurs qui utilisent ce canal d'écoulement. Il rappelle que, durant toute la période de législature, la CJA s'est engagée sur de nombreux fronts pour faire valoir les préoccupations de l'agriculture jurassienne.

Le président salue ensuite les personnalités présentes dans la salle, M. Charles Juillard, président du parlement jurassien, M. Bernard Beuret représentant du gouvernement, M. Michel Métille représentant de la commune de St-Ursanne, les députés au parlement, Mme Amgwerd conseillère aux Etats, les représentants des organisations agricoles partenaires de la CJA, les représentants de la Chambre d'agriculture du Jura bernois, de la FRI et de la presse.

Il signale qu'une liste des personnes excusées est disponible et excuse en particulier M. Jean-François Roth, ministre du DEC.

Message du président du parlement

M. Charles Juillard présente les salutations du parlement jurassien. Il relève que les incidences des accords de l'OMC, de PA 2011 ou, dans le Jura, de Juranico et de l'interdiction du girobroyeur représentent une somme d'inquiétude à laquelle il n'est pas indifférent. Il salue le lancement de la FRI en lui souhaitant bon vent. En matière de production laitière, il relève qu'il est important que les organisations agricoles se mettent d'accord sur la gestion de la production d'ici 2009. En ce qui concerne PA 2011, il appelle les élus jurassiens aux Chambres fédérales à soutenir les revendications légitimes des paysans suisses. Il observe un certain durcissement de la politique cantonale en matière d'environnement. Il annonce qu'il souhaite que la République et Canton du Jura continue de soutenir avec force son agriculture et il offre ses services pour rétablir au niveau cantonal de nouveaux ponts entre les représentants de l'économie et les milieux agricoles.

Message du gouvernement

M. Bernard Beuret excuse le ministre J-F Roth et présente les salutations du gouvernement jurassien. Il remercie le ministre pour le soutien qu'il a accordé à la population agricole, aux organisations professionnelles et à l'administration. Il revient sur l'affaire Juranico et confirme les demandes insistantes des milieux agricoles pour que le canton intervienne. Il conclut que les éléments juridiques et politiques étaient insuffisants pour que le canton puisse apporter une aide directe dans ce dossier. Il relève que les analyses menées démontrent qu'aucune famille paysanne n'était mise en péril par cette liquidation. En tirant les enseignements de cette malheureuse affaire, il souhaite, si de nouvelles tâches devaient être assumées par des associations agricoles, que ce soit des organisations existantes qui le fassent, cas échéant. Il appelle les organes des sociétés agricoles à faire preuve de rigueur et de transparence dans la gestion des affaires. Il aborde ensuite la question du purinage en hiver qui pose de sérieux problèmes aux exploitants depuis deux ans. Il rappelle que seul l'EPN est compétent pour régler les questions relatives à la protection des eaux et relève qu'il est extrêmement important que les agriculteurs vident complètement leur fosse avant l'hiver. Il revient sur la fixation du prix du lait et appelle les organisations faîtières à relever le défi de la maîtrise de l'offre dont l'effet sur le prix sera déterminant pour la production. Il annonce une majoration des contributions sur les marchés publics en raison de la diminution des effectifs durant ces quatre dernières années et affirme que le regroupement de l'offre pour les régions périphériques demeure une priorité qui justifie le soutien de l'Etat.

Il termine en félicitant les dirigeants de la CJA pour le volume et la qualité du travail accompli et souhaite une bonne année agricole 2006 à tous.

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés scrutateurs Mme Simone Clémence et MM. Jean-Baptiste Jeannerat, Claude Gerber, Sébastien Scheurer, Jacob Oberli et Jérémie Maître.

3. Procès verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2005 et

4. Procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 mai 2005

Les deux procès verbaux figurent dans le rapport 2005. Aucune remarque n'est formulée à propos de leur rédaction. Ils sont approuvés avec remerciement à leur auteur.

5. Rapport d'activité 2005

Le secrétaire général entame son rapport en évoquant l'accord de libre échange avec l'UE et relève les inquiétudes qu'ouvrent ces nouvelles perspectives. Il s'interroge sur cette opportunité et se demande si l'intégration européenne ne serait finalement pas préférable à une situation où l'agriculture est la seule à devoir s'adapter drastiquement à des conditions de marchés européens pendant que les autres secteurs continuent de se préserver et de soutenir l'îlot de cherté qu'est la Suisse. Il réclame, en cas d'accord, des mesures d'accompagnement efficaces et l'assurance de l'intégration au processus des secteurs en amont et en aval de l'agriculture.

Jean-Paul Lachat aborde le sujet de Juranico en expliquant que la CJA s'est en priorité préoccupée de la continuité des marchés publics. La CJA a repris cette organisation en moins de 15 jours et a mis un point d'honneur à regagner la confiance des utilisateurs. Il remercie les agriculteurs et le canton qui ont fait confiance à la CJA en lui transférant ce mandat.

L'objectif de la CJA est d'assurer l'avenir de ce canal d'écoulement dont les agriculteurs ne sauraient se passer en raison notamment des valeurs de références sûres et transparentes qu'il offre. Il lance un appel à la participation des agriculteurs en rappelant qu'un marché avec plus de 120 animaux permet dans la plupart des cas d'obtenir de meilleurs prix pour les producteurs.

Au sujet de la débâcle financière, il explique que la CJA a entrepris de nombreuses démarches auprès du commissaire au sursis, des autorités politiques ou de la banque. Seule cette dernière est entrée en matière pour apporter une aide aux agriculteurs concernés par cette affaire. Il explique la réserve des membres de la commission des créanciers aux solutions proposées par la CJA et réaffirme les buts poursuivis par les représentants de la CJA : dividende maximum pour les producteurs créanciers et éviter l'anéantissement des organisations agricoles jurassiennes.

Le secrétaire général aborde encore le projet PA 2011 et les vives critiques qui fusent envers l'agriculture, en particulier, en provenance des milieux économiques. Il fustige cette attitude et appelle à la reconnaissance de l'agriculture comme un secteur économique à part entière qui fournit la main-d'œuvre et produit des biens et des prestations.

Jean-Paul Lachat évoque encore les activités menées au sein de la Fondation rurale interjurassienne, l'effort de communication entrepris en 2005, l'engagement dans la construction de la nouvelle législation sur l'eau, l'épandage du purin en hiver, les réseaux écologiques ou les problèmes d'emprise sur la SAU que provoquera la réalisation de divers projets en discussion actuellement (golfs, circuits automobile...).

Il termine son rapport en remerciant les membres, le comité et le personnel de la CJA pour leur engagement et leur soutien. Il remercie aussi les services de l'Etat pour leur collaboration en particulier celui de l'économie rurale. Enfin, il adresse un message de gratitude aux membres de la CJA pour la confiance renouvelée d'année en année.

6. Programme d'activité 2006

Le programme d'activité figurait dans le rapport 2005. Il est commenté par le secrétaire général qui précise quelques points de celui-ci. Le programme d'activité s'inscrit dans la continuité des activités déployées en 2005.

La discussion sur le rapport 2005 et le programme d'activité 2006 est ouverte.

Louis Buchwalder s'interroge sur le nombre d'exploitations qui pourront se maintenir à l'avenir et souhaiterait que la CJA s'exprime sur cette question ainsi que sur les productions qui ont un avenir. Le président lui répond que l'objectif est d'en maintenir un maximum et que, pour la région du Clos-du-Doubs, le lait reste sans doute une priorité.

Louis Buchwalder s'inquiète aussi des répercussions des exigences écologiques sur les besoins en main-d'œuvre.

On répond à Jacob Oberli que, d'après les informations de Me Amgwerd, les Syndicats d'élevage de la Tachetée Rouge ne seraient probablement plus à compter dans les membres de Juranico puisqu'ils ont été dissouts avant la découverte de la débâcle financière de la coopérative.

Sur le même sujet, Philippe Odiet remet en question l'opération de solidarité proposée par la Chambre en y opposant que les agriculteurs ajoulots ont dû faire face seuls lorsqu'ils ont été confrontés à des situations semblables. On lui répond que la différence fondamentale réside dans le fait que les membres de la coopérative sont des organisations agricoles.

Toujours sur la même affaire, M. Pierre-Alain Piquerez demande si la Chambre est au courant de la radiation au registre du commerce de plusieurs membres soutien et organisations à fin 2003, ce qui laisse supposer toutes sortes de choses. On lui répond que la CJA s'est, jusqu'à présent, préoccupée de rechercher des solutions qui évitent justement d'avoir trop recours à ces organisations et que ces informations n'étaient pas connues des organes de la CJA. On lui propose d'étudier cela en détail dans les jours à venir.

La discussion n'étant plus utilisée, le rapport 2005 et programme d'activité 2006 sont approuvés à l'unanimité.

7. Comptes 2005

Ils figurent dans le rapport 2005 et sont commentés par Jean-Paul Lachat. Ils bouclent avec un bénéfice de 814.85, la mise en provision de 10'000 francs pour Juranico et 20'000 francs attribués aux réserves sur débiteurs des marchés publics.

La discussion n'est pas utilisée et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

8. Budget 2006

Il est présenté par le secrétaire général et n'appelle aucun commentaire. Il est accepté sans avis contraire.

9. Modification des statuts (projet présenté par le bulletin d'information N°19-janvier 06)

Le comité propose à l'assemblée de modifier les statuts qui définissent l'organe de vérification des comptes afin de confier ce mandat à un fiduciaire. La qualité des contrôles effectués par la commission de vérification n'est pas remise en cause. Cependant, au vu de l'importance des flux financiers que génèrent les marchés de bétail, le comité pense qu'il serait préférable de pouvoir compter sur l'appui de spécialistes pour obtenir des conseils en matière gestion et de présentation des comptes. C'est dans ce but qu'on propose de modifier les articles 6d, 8c, 15, 15.1, 15.2, et 13e. La révision prévoit de donner la compétence du choix du fiduciaire au comité qui devra procéder à des appels d'offre. On abandonnera aussi le « Nouvelle » dans la dénomination de l'organisation.

Discussion : le président répond à M. Gille Pape que les membres de la CJA ne sont engagés financièrement envers la CJA que pour le montant de leur cotisation annuelle, la CJA répond de ses engagement financiers uniquement par ses fonds propres. La discussion est close et l'assemblée approuve les modifications de statuts telles que présentées.

10. Elections statutaires

a. du président (article 8, lettre c des statuts)

Yvette Pétermann vice-présidente remercie le président pour l'engagement dont il a fait preuve durant 4 ans. Elle propose à l'assemblée de confier un nouveau mandat à M. Vincent Eggenschwiler. Il n'y pas d'autre proposition et M. Eggenschwiler est réélu par acclamation.

b. du comité (ratification selon article 9, al. 1 des statuts)

Vincent Eggenschwiler remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il donne la parole aux représentants des sociétés et organisations régionales pour qu'ils communiquent à l'assemblée les candidats qu'ils ont désignés.

L'ensemble de ces candidats sortants sont représentés et l'assemblée ratifie leur élection par acclamation. Il s'agit de Mmes et MM Anne Roy (APJ), Christiane Piquerez (SACD), Yvette Pétermann et Jean-François Pape (CAD), Françoise Etique et Jean-Marc Nagel (SPPA), Roger Hutmacher et Jean-François Maillard (CAHP).

11. Divers

Dans les divers, Mme Annemarie Haemmerli apporte les salutations de la Chambre d'agriculture du Jura bernois. Elle souligne les bonnes relations entretenues avec la CJA.

M. Yves Pellaux, président de Prométerre apporte les salutations de son organisation et relève la nouvelle collaboration instaurée dans le cadre de l'assurance juridique. Il souligne l'importance de la promotion d'une alimentation de proximité pour l'agriculture suisse.

M. Christophe Eggenschwiler communique les salutations de l'USP. L'accord de libre échange avec les Etats-Unis étant d'une brûlante actualité, il expose brièvement ce sujet. Les accords de l'OMC pèsent tels une épée de Damoclès sur la tête des paysans. En vertu de ceux-ci, dès 2013, les subventions à l'exportation seront supprimées et la

modification des barrières douanières va contribuer à faire baisser les prix de manière importante. L'accord de libre échange offre des opportunités en ouvrant de nouveaux marchés pour la production suisse. Ce dernier devrait aussi améliorer la compétitivité des secteurs en amont et en aval de l'agriculture. M. Eggenchwiler relève qu'un tel accord serait accompagné d'une accélération de l'évolution des structures et que des mesures d'accompagnement devraient être prises ; elles sont estimées actuellement à 1.5 milliards de francs. L'USP mène des analyses sur ce projet et va estimer les avantages et les inconvénients de cet accord avant de prendre position.

M. Eggenchwiler insiste sur la nécessité que l'accord inclue l'ensemble des partenaires de la filière agroalimentaire. Affaire à suivre donc.

Gabriel Cattin revient sur le problème du purinage sur la neige et la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvent les exploitants des Franches-Montagnes, où la couverture neigeuse perdure depuis près de 4 mois. On lui propose de régler cette question l'après-midi en présence du Ministre Schaffter.

Philippe Odiet s'inquiète du développement de l'agriculture à temps partiel qui concurrence, selon lui, les exploitations à plein temps. On lui répond que, dans son action, la CJA donne la priorité aux exploitations à plein temps, mais qu'une cohabitation de ces deux modes d'exploitation est nécessaire et dépend de la liberté d'entreprise.

Jean-Bernard Chavanne s'inquiète de la pression mise sur le prix du lait et sur le prix élevé des terres agricoles. Le président lui répond que ces questions font l'objet d'une attention particulière de la CJA qui est intervenue à plusieurs reprises en 2005 sur le prix du lait auprès de PSL et de l'USP. En ce qui concerne le prix des terres, on relève que les agriculteurs doivent aussi se responsabiliser et ne pas pratiquer la surenchère.

La parole n'étant plus demandée le président clôt l'assemblée à 12 h 50.

L'après-midi, M. Schaffter, ministre de l'environnement et de l'équipement, présente une conférence portant sur la modification de la législation sur l'eau dans le canton du Jura.

Une discussion très nourrie et de nombreuses questions et remarques sont formulées à la suite de la présentation du ministre. Elles sont consignées et seront reprises par la CJA en temps opportun. On note que le ministre se déclare disposé à trouver des solutions qui préservent les intérêts des agriculteurs.

Sur la question du purinage sur sol enneigé, le ministre assure qu'une solution immédiate sera trouvée, notamment pour permettre des épandages exceptionnels pour les exploitants des Franches-Montagnes qui font face à un hiver plus long que ne le prévoient les normes de stockages.

3. Contexte 2006

La conjoncture économique s'est affichée au beau fixe en 2006. Les entreprises ont, de manière générale, affiché de bons résultats, confirmant le retour de la croissance et du moral des consommateurs. Cette bonne santé économique s'est traduite par l'enregistrement de records à la bourse suisse et surtout par un enrichissement des patrons et cadres des grandes entreprises. L'amélioration de la conjoncture profite directement à un groupe restreint de la population et les bénéfiques records semblent bien mal partagés.

La pression à la baisse sur les prix agricoles s'accroît, bien que la part du budget que consacre le consommateur moyen à son alimentation se situe à un niveau parmi les plus bas d'Europe et qu'il continue de baisser (8% en 2006, -0,1%). Parallèlement, l'écart avec les prix à la consommation augmente. Bien que certains marchés semblent porteurs, tous les moyens sont utilisés par les grands distributeurs pour abaisser le coût de la matière première fournie par les paysans (production de beurre à l'étranger, abandon de la filière de production de dindes,...).

Les paysans suisses luttent avec bravoure et conviction, mais les conditions sont souvent inégales. Comment se battre contre des produits alimentaires importés et obtenus sans aucun souci d'environnement ou d'écologie, par une main d'œuvre sous payée et qui s'exécute dans des conditions parfois proches de l'esclavage. Ce genre de situation existe dans les pays européens, en Italie et en Espagne notamment. La défense professionnelle dénonce inlassablement ces cas, sans que de réels changements n'interviennent sur les fronts de vente des détaillants. Les solutions sont à rechercher dans le renforcement du partenariat avec les consommateurs et dans la prise de conscience de cette problématique par nos décideurs politiques.

Pour combattre les effets de l'OMC sur les marchés agricoles, le Conseil Fédéral a proposé « un remède de cheval », sous la forme d'un accord de libre échange avec l'Union européenne, pour l'ensemble des produits agricoles. Economie Suisse salue cette proposition et réclame de l'agriculture un alignement sur l'UE tout en affirmant, presque simultanément, que l'adhésion de la Suisse à l'UE serait contraire à la bonne marche des affaires de nombreux secteurs d'activités qu'elle défend. La recette européenne ne semble appropriée que pour l'agriculture et ses secteurs de transformation amonts et aval. Les réactions de ceux-ci sont diverses, Fenaco ne voit rien de bon dans un tel accord et a annoncé rapidement son opposition à ce projet. Du côté de l'USP, on étudie différents scénarios qui montrent que l'agriculture de plaine serait la grande perdante si un tel accord intervient et qu'une restructuration importante de l'agriculture serait nécessaire dans de courts délais. Un tel accord ne pourra voir le jour qu'avec de larges mesures d'accompagnement, pour lesquelles le débat n'a pas encore eu lieu.

Les discussions exploratoires ont donc été engagées par le Conseil Fédéral et des décisions seront prises dans le courant de cette année.

La nouvelle conseillère fédérale du département de l'économie, Mme Doris Leuthardt, a promis de s'attaquer à l'îlot de cherté qu'est la Suisse. Il faut s'attendre à ce que les prix agricoles soient une nouvelle fois dans le collimateur et la partie qui s'annonce sera difficile. PA 2011 s'inscrit dans cette ligne et nous y reviendrons.

4. Consultations

La Chambre a répondu ou participé à l'élaboration de réponses à diverses ordonnances cantonales et fédérales. On citera au niveau cantonal l'ordonnance sur la chasse, la révision de la loi sur les activités économiques et de celle sur les successions. Au niveau fédéral, on notera une active participation de la CJA à la réponse d'AGORA à propos de la consultation de l'ordonnance sur la protection des animaux. La modification de la loi sur la protection des animaux en 2005 ne laissait pas augurer des modifications aussi contraignantes dans le domaine de la garde des animaux de rente, c'est même le contraire que promettait le Conseil Fédéral lors du débat dans les Chambres. Au final, les adaptations exigées impliqueraient de nouveaux coûts et une diminution de la compétitivité des exploitations suisses. C'est un refus net qu'a posé l'ensemble des milieux agricoles. Une nouvelle concertation entre l'office vétérinaire fédéral et les milieux concernés devrait avoir lieu ce printemps. La CJA suit ce dossier avec intérêt.

5. Météo et récoltes

Un hiver rigoureux avec une couverture neigeuse importante en montagne et pendant plus de 4 mois a caractérisé l'hiver 2005-2006. Un printemps froid et pluvieux a retardé les récoltes de foin en plaine. Par la suite, ils ont été fauchés pratiquement simultanément en plaine et en montagne, et ceci en une semaine. Le volume était particulièrement moindre en zone de montagne en raison de la pullulation des campagnols. La qualité était souvent médiocre en raison de la forte présence de terre dans le fourrage.

Une période de sec et de fortes chaleurs en juillet a limité la repousse des herbages sur l'ensemble du Jura. La CJA est intervenue auprès de l'USP et de l'Office fédéral de l'agriculture pour réclamer une baisse des taxes sur les fourrages. Ces interpellations n'ont obtenu que partiellement satisfaction, en raison d'une situation très différente au niveau national. Le pied du Jura et l'est de la Suisse étant les seules régions touchées par un manque de pluie, l'abaissement des taxes pour l'importation de maïs d'ensilage n'a pas été possible, à notre grand regret. Les maïs étant très hétérogènes en Ajoie, les récoltes d'ensilage ont été parfois bien moindres.

Au niveau des céréales, les récoltes de panifiables étaient généralement bonnes avec quelques nuances pour les derniers lots germés, en raison de précipitations abondantes et continues du mois d'août. Les blés récoltés étaient de bonne à très bonne qualité avec un poids hectolitre d'environ 80 kg et des temps de chute très élevés.

Du côté des céréales fourragères, les centres collecteurs qualifient l'année de moyenne à bonne, avec une très bonne qualité y compris pour le blé fourrager.

Pour le colza, les récoltes étaient plutôt bonnes selon les régions et la zone de production. On notera que les chaleurs caniculaires ont permis de livrer de la marchandise très sèche avec un taux d'humidité exceptionnel de 7%.

Enfin, un automne particulièrement doux et sec a permis des récoltes tardives d'herbages compensant quelque peu le manque de stock de fourrage dû à la sécheresse du début de l'été. La mise en crèche a ainsi pu être retardée dans beaucoup d'exploitations.

6. Economie animale

Des situations très différentes ont été observées en 2006 selon le type et le genre de production, avec des embellies dans le secteur des bovins et une situation très difficile dans celui des porcs et de la volaille.

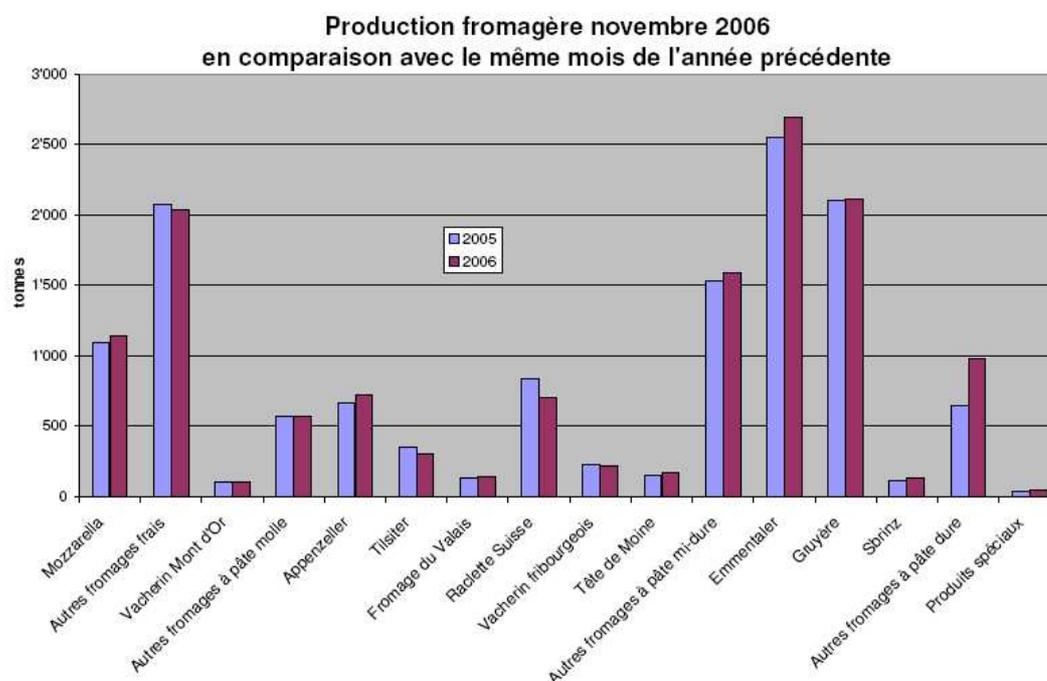
6.1 Economie laitière

6.1.1 Le marché laitier 2006

Globalement et au niveau national, la production de lait 2006 devrait être légèrement inférieure à l'année dernière. A fin novembre 2006, la production accusait un retard de 0.1%.

La production fromagère a augmenté de plus de 3%, les ventes de yogourts et autres boissons lactées ont cru de manière intéressante. Les stocks de produits de régulation tel que le beurre sont inexistant, et ceci déjà depuis le mois de septembre. On peut affirmer que le marché est équilibré et que les entreprises de transformation sont plutôt à la recherche de matière première.

Pour le canton du Jura, les chiffres de la production ne sont pas encore disponibles, mais il faut s'attendre à ce qu'elle soit plus faible qu'en 2006 en raison du manque en fourrage grossier, tant sur le plan de la quantité que celui de la qualité.



On notera que la production de Tête de Moine continue de progresser surtout en raison d'une demande accrue pour l'exportation. La production de fromage en 2006 devrait dépasser les 2000 tonnes, soit une augmentation de 17% du lait transformé. Les exportations de ce fromage ont cru d'environ 20% pendant que la consommation suisse reste stable. Globalement, les ventes de Tête de Moine ont progressé d'environ 10%. L'excellent travail de marketing réalisé par l'interprofession a contribué de manière significative à ce bon résultat, tout comme l'engagement particulier des fromagers et producteurs de lait pour satisfaire les besoins de ce marché de niche en expansion.

A l'instar de ce que l'on observe dans les autres secteurs, les producteurs de lait revendiquent légitimement une augmentation ou, pour le moins, un maintien de leur revenu par le biais du prix du lait. Des négociations très serrées ont lieu depuis la fin décembre.

6.1.2 Sortie anticipée du contingentement laitier et quota supplémentaire

Avec la libéralisation anticipée du contingentement laitier, les organisations de producteurs (OP) peuvent obtenir annuellement des parts de contingents supplémentaires, pour autant qu'elles puissent justifier que ce volume sera largement exporté. Dans le Jura, les producteurs ont adhéré à 97% à l'OP Miba, 28 organisations de producteurs et utilisateurs ont vu le jour en 2006. L'OP Miba a proposé à ses membres une augmentation de 3% des droits de production avec un prix différencié pour ce volume.

La CJA s'est positionnée contre cette différenciation des prix et est intervenue auprès des organisations faîtières (USP et FPSL) pour réclamer un règlement au niveau national de cette problématique. La Chambre revendique aussi de nouveaux instruments de gestion de l'offre à l'attention des producteurs, à l'instar de ce qui se pratique au Canada. Bien qu'un tel but soit encore éloigné, l'idée fait son chemin et provoque le débat. Nous constatons que le manque de cohésion entre les producteurs a joué en leur défaveur et qu'il est urgent d'entamer des restructurations des organisations agricoles dans un marché où les partenaires commerciaux sont peu nombreux et profitent de chaque division des producteurs. Dans ce but, la CJA est intervenue à différentes reprises, auprès de l'USP notamment.

6.1.3 Prix du lait

La fin de l'année 2006 a été marquée par l'engagement de négociations très difficiles avec les acheteurs de lait. Les grands distributeurs ont exercé une pression maximum, notamment en s'attaquant au marché du beurre, en sollicitant un trafic de perfectionnement pour Migros et en sortant une marque propre de beurre de choix pour Coop.

Le transfert d'une part du soutien au marché en paiements directs occasionnera une perte de contributions versées aux transformateurs variant entre 0.05 et plus de 5 centimes par kg de lait, selon le produit fabriqué (-3 cts transformation en fromage, -1 ct prime lait de non ensilage, baisse des aides pour la mise en valeur du beurre et de la

poudre de lait). Pour la Tête de Moine, la diminution calculée se monte à 4.87 cts/kg. Une prime de Fr. 200.- par vache laitière (selon calcul UGBFG) sera versée dès 2007. Pour l'heure, on craint que cette prime ne compense pas équitablement la baisse de prix et que le système favorise l'extensification de la production.

A ce jour, l'interprofession du Gruyère a fixé la recommandation de baisse à 2,93 cts/kg.

Malgré ces difficultés, la production laitière dans le canton du Jura semble bien se porter, puisque le recensement du 2 mai 2006 fait état d'une croissance globale du quota laitier d'environ 2 millions de kg.

Evolution des contingents laitiers dans le canton du Jura

	Année laitière				
	2001/02	2002/03	2003/04	2005*	2005/06
Total producteurs	719	691	669	635	625
Contingent global	82'094'205	83'260'381	84'156'131	86'874'218	88'545'344
Contingent moyen par producteur	114'178	120'493	125'794	136'810	141'673
nombre de producteurs avec un contingent de...					
< 100'000 kg	370	324	294		222
100'000 - 200'000 kg	296	298	296		294
200'000 - 300'000 kg	37	48	55		76
> 300'000 kg	16	21	24		33

**Chiffres année civile*

6.2 BVD-MD Diarrhée virale bovine

Le projet d'éradication de la diarrhée virale bovine présenté lors de séances d'information organisées par la CJA en 2005 a obtenu le soutien de la commission bovine et de toutes les organisations jurassiennes d'élevage bovin. La CJA a soutenu le projet tout en rendant attentif les responsables des organisations faîtières des problèmes pratiques qui pourraient se poser et pour lesquels il est nécessaire d'apporter des réponses pragmatiques et claires. Des restrictions de trafic des animaux pour les exploitations avec des animaux IP ainsi que pour les animaux gravides seront nécessaires. Pour mener à bien ce projet, il faudra pouvoir compter avec une active participation des producteurs. Des informations sur la procédure parviendront à ceux-ci en principe dès le printemps.

A l'instar d'autres organisations et services vétérinaires cantonaux, nous souhaitons que le projet puisse se réaliser avec un minimum de désagréments pour les éleveurs et nous attendons du service vétérinaire fédéral qu'il ne lance le projet que lorsque que toutes les questions en suspens auront trouvé leur réponse.

Nous rappelons que ce sont les organisations des producteurs suisses de bétails bovins qui ont demandé l'éradication de cette maladie dans le but d'améliorer l'exportation de bétail et surtout pour diminuer les coûts de cette maladie qu'assument actuellement les éleveurs et qui sont estimés à 10 millions de francs par année.

6.3 Marchés publics

6.3.1 Bovins

Organisés en collaboration avec le service de l'économie rurale, 30 jours de marchés de bétail bovin ont été mis sur pied en 2006. 3'451 animaux ont été commercialisés sur les différentes places : Delémont : 546 (+27%), Glovelier 851 (+41%), Saignelégier/Les Bois 1'341 (+19.8%), Saint-Ursanne 356 (+3.7%) et Porrentruy 357 (-8.4%). L'apport de bétail sur les marchés a progressé globalement de 20% par rapport à l'année dernière. Cette progression est très supérieure à la moyenne suisse.

Les marchés étaient souvent animés avec des enchères moyennes s'élevant jusqu'à 55 centimes pour certaines catégories de bétail dans le meilleur des cas. Globalement et sur l'ensemble de l'année, nos statistiques révèlent une enchère moyenne de l'ordre de 22 centimes par kg par rapport au prix de taxation de la commission d'estimation. Pour les vaches, cette enchère s'élevait à 27 centimes et à 21 centimes pour les broutards.

Globalement et toutes catégories confondues, le nombre d'animaux classés en A et X a proportionnellement diminué de 14%, ce qui tend à démontrer que la qualité du bétail amené sur les marchés s'est quelque peu améliorée par rapport à l'année précédente. Par contre, on a observé que les vaches maigres étaient souvent très demandées à certaines périodes et transitaient vers des exploitations d'engraissement avant d'être livrées à l'abattoir.

D'un point de vue organisationnel, les marchés se sont bien déroulés. On relève qu'il est important pour les producteurs qu'ils soient présents sur la place dès le début du marché, afin d'assurer une parfaite fluidité du passage des animaux. La séparation entre la taxation et la vente proprement dite a permis d'être plus efficace en terme de temps et d'éviter toute suspicion de pression sur la commission de taxation par les acheteurs.

Statistiques des marchés publics de bovins 2006

	<i>Broutard</i>	<i>Taureau</i>	<i>Jeune taureau</i>	<i>Boeuf</i>	<i>Génisse</i>	<i>Jeune vache</i>	<i>Vache</i>	TOTAL / MOYENNE GENERALE
	<i>JB</i>	<i>MA</i>	<i>MT</i>	<i>OB</i>	<i>RG</i>	<i>RV</i>	<i>VK</i>	
<i>Nombre d'animaux vendus</i>	515	23	251	147	519	153	1843	3451
<i>Prix moyen</i>	5.56	3.24	4.45	4.43	4.18	3.34	2.83	3.90
<i>Enchère moyenne</i>	0.21	0.43	0.11	0.06	0.19	0.21	0.27	0.22

En ce début d'année 2007, on assiste à d'énormes pressions à la baisse exercées par les transformateurs, notamment de ceux de la viande séchée en raison du changement de système d'importation de la viande. Les quotas d'importations sont attribués à 90% par la confédération selon le système de vente aux enchères. L'industrie de transformation de la viande tente par tous les moyens de reporter ces coûts sur les producteurs avec un certain succès.

Enfin, on relèvera que Proviande nous a averti que, durant l'année 2007, il fallait s'attendre à une surveillance accrue de la part des milieux de la protection des animaux. Jusqu'à ce jour, pratiquement aucun manquement n'a été constaté. Nous recommandons néanmoins aux producteurs d'être attentifs aux exigences de protection des animaux et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour offrir une image positive des marchés publics.

6.3.2 Moutons

En raison d'un manque chronique d'inscriptions, seuls 3 marchés sur les 8 prévus ont pu avoir lieu. Les enchères n'étaient pas fréquentes, mais le marché de juin fonctionna particulièrement bien avec une enchère moyenne proche de 1.- /kg.

Pour l'année 2007, nous avons prévu de n'organiser que 5 marchés de moutons.

Statistiques des marchés de moutons 2006

	<i>Agneaux inf. 43 kg LA</i>	<i>Agneaux sup. 43 kg LA</i>	<i>Agneaux pâturage WP</i>	<i>Moutons inf. 46 kg SM 2</i>	<i>Moutons sup. 46 kg SM 4-8</i>	TOTAL / MOYENNE GENERALE
<i>Nombre d'animaux vendus</i>	198	37	80	4	82	401
<i>Prix moyen</i>	5	4.26	4.55	3.58	2.16	3.91

6.4 Production porcine

La production porcine a connu une année très difficile. L'offre s'est montrée un peu supérieure à 2005 et les prix sont restés inférieurs durant toute l'année à la cote de 2005, pourtant déjà en chute vertigineuse.

Malgré cette situation qui devrait s'améliorer en 2007, des projets d'implantation de porcheries se poursuivent dans le Jura. Ceux-ci s'opposent à des craintes irrationnelles de différents milieux, notamment de riverains même éloignés.

Ainsi et pour la première fois, l'implantation d'une porcherie a fait l'objet d'une manifestation invitant la population à se mobiliser contre le projet à Porrentruy. En collaboration avec la Société des Paysans et Paysannes d'Ajoie, la CJA a organisé une contre manifestation afin d'apporter une note positive dans ce débat et de communiquer au travers des médias présents l'importance que revêt ce genre de projet pour l'agriculture et pour la production d'une alimentation de proximité.

6.5 Elevage chevalin

Le secrétariat assure la mise à jour de la liste des chevaux à vendre pour le compte de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin. La coordination des ventes et l'accompagnement des clients sont assurés par M. Alain Jeanneret. L'action de cette structure a permis de commercialiser 53 chevaux de loisir, dont la plupart pour l'étranger. Une promotion globale a été réalisée en France, Allemagne, Hollande, Belgique et naturellement en Suisse.

La CJA est intervenue à plusieurs reprises pour réclamer une amélioration des prix de la viande de cheval. Chapeauté par la FJEC, un projet visant une meilleure mise en valeur de la viande de cheval est en cours. L'objectif consiste à mettre en valeur principalement les quartiers avant des poulains de boucherie grâce au concours de quelques artisans régionaux. Les produits élaborés dans la région seraient ensuite distribués largement, la recherche de partenariat avec un grand distributeur est en cours.

6.6 Aviculture

L'évolution négative de la production d'œufs continue dans le canton du Jura. Inquiète de cette situation, la CJA a mandaté la Fondation rurale interjurassienne dans le but d'analyser les perspectives d'avenir pour cette production. Le rapport établi par M. Hervé Schaffter, indique que 7 producteurs ont vu leur contrat d'achat dénoncé par leur acheteur. Seulement 3 d'entre-eux envisagent un agrandissement afin de poursuivre cette activité de diversification.

M. Hervé Schaffter envisage trois perspectives pour soutenir les producteurs indécis et relancer cette production dans le Jura :

- Développement de la production régionale voire locale vers les consommateurs privés, restaurants, hôpitaux, homes, etc. Ce phénomène est en marche, il se développe petit à petit dans le canton.
- Développement de la filière biologique : ce secteur de la production bio a encore de la place pour des producteurs supplémentaires.
- Réorientation vers la production de poulettes, à condition qu'un contingent se libère (possible sous certaines conditions)

Il est convenu qu'un groupe de travail animé par M. Schaffter planchera sur ce dossier. Le seuil de production minimum qui permet d'assumer les coûts de transport est atteint dans notre région, il est impératif que quelques grands poulaillers puissent se développer dans les années à venir si on veut éviter un abandon complet de ce type de production dans le Jura.

6.7 Juranico

L'affaire Juranico suit son cours et bon nombre de questions n'ont pas encore trouvé de réponse. L'enquête n'est pas terminée et peu de nouveaux éléments ne nous sont parvenus depuis la dernière assemblée. Me Amgwerd a été chargé de liquider l'affaire et une facture de FR. 10'000.- a été envoyée à chacune des organisations membre de la coopérative.

Après discussion avec les représentants de la CJA, la Banque Cantonale du Jura a décidé de réduire sa part au dividende à 10% de sa créance, soit CHF 46'000.-- en lieu et place d'un dividende estimé par le commissaire au sursis de CHF 150'000.-- environ.

Par ce geste, la Banque Cantonale du Jura a exprimé sa volonté de soutenir les agriculteurs durement touchés dans cette affaire.

7. Production végétale

7.1. Centrale des oléagineux

La récolte 2006 de 56'300 tonnes a permis de couvrir les besoins en colza alimentaire, soit 54'000 tonnes. Les besoins des huileries ont augmenté par rapport à la demande initiale de 1'900 tonnes, ce qui confirme l'intérêt pour cette production.

L'huile produite avec la récolte 2006 obtiendra pour la première fois le label SUISSE GARANTIE qui assure de l'origine suisse et une parfaite traçabilité du produit. Elle garantit une production conforme aux normes PER et une absence d'OGM. Le prix à la production pour le colza 2006 devrait rester stable afin de maintenir l'attractivité économique de cette production.

Evolution de contingents d'oléagineux attribués pour le canton du Jura en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
COLZA	2800	2826	2855	2904	3111	3335
SOJA	109	146	118	70	58	50
TOURNESOL	49	71	110	143	212	251

Pour 2007, 3'335 tonnes de colza ont été attribuées pour le Jura. Pratiquement toutes les demandes ont pu être satisfaites.

La culture du tournesol continue de se développer dans le Jura, les rendements 2006 étaient bons et tournaient autour des 35 kg à l'are. Néanmoins, cette culture reste marginale. Pour 2007, 251 tonnes ont été attribuées et la FSPC n'a pas encore trouvé preneur pour les 18'000 tonnes proposées aux cultivateurs. Une stabilité des prix est aussi attendue dans ce secteur. Enfin, 50 tonnes de soja ont été attribuées pour 2007.

La prime de culture pour les oléagineux est assurée jusqu'en 2008. Une diminution importante de celle-ci est prévue dans le cadre de la PA 2011 et nous espérons que les chambres fédérales corrigeront ce projet, sans quoi l'attractivité économique des cultures d'oléagineux diminuera fortement jusqu'à les mettre en péril.

7.2. Betteraves et sucreries

La culture de betteraves sucrières est une production exigeante ; elle ne prospère que dans les meilleures terres d'assolement. Par bonheur, elle demeure une production économiquement attractive. La production jurassienne est marginale (350 ha), bien que l'intérêt reste marqué. Au gré des années, des quotas supplémentaires ont pu être accordés par les associations faïtières. 2007 aurait pu être l'année des records pour nos producteurs. La production mondiale de sucre est en légère croissance mais la pénurie règne sur les marchés. La raison de cette situation est à mettre au compte de la tendance marquée de plusieurs pays (en particulier le Brésil) de transformer une part très importante de leur production de sucre en bio-carburants et des besoins importants d'un fabricant de boissons sucrées.

Pour le Jura, l'embellie aura été de courte durée, respectivement s'est révélée être un leurre ! Après avoir arraché de haute lutte quelques miettes lors de la dernière augmentation des quotas suisses, après avoir suscité bien des espoirs chez nos planteurs, il a bien fallu déchanter. Sous la pression de la sucrerie et avec pour prétexte fallacieux que la compétitivité et la rentabilité de notre production sucrière indigène était mise en péril par des frais de transport trop importants, l'interprofession a tranché. Il s'agissait de répartir 20'000 tonnes de sucre supplémentaire, l'équivalent de 1'800 hectares. Ce quota providentiel a été attribué pour 70% aux planteurs de la sucrerie de Frauenfeld et 30% à ceux limitrophes de Aarberg. De nombreuses régions ont été écartées dans cette répartition. La Vallée de Delémont a reçu 8 % de son quota actuel en plus, et l'Ajoie a été superbement ignorée. Le comité de la Chambre s'est manifesté dès les premiers échos de ces honteuses manœuvres, nos autorités cantonales puis AGORA ont pris le relais, arguant du non respect du mandat fédéral confié aux sucreries et protestant contre toute répartition qui ne serait pas équitable. Rien n'y a fait.

Ce fâcheux épisode nous interpelle au plus haut point, en nous rappelant que l'agriculture jurassienne souffre de deux handicaps majeurs :

- Un manque chronique d'infrastructures et d'équipements de mise en valeur des productions. Hormis les laits de fromagerie, la quasi totalité de ce que nous produisons est exportée en brut (viande sur pied, lait et céréales en vrac, etc.) pour être valorisée à l'extérieur de nos frontières. Les plus values engendrées par la transformation tombent dans des escarcelles extérieures au canton du Jura.
- Une position éloignée et excentrée par rapport aux centres de transformation et/ou de distribution. En raison de frais présumés élevés de transport, notre canton a été écarté des répartitions de quotas de betteraves. Nous prétendons que ces frais sont élevés parce que les tonnages à transporter sont trop faibles ; une augmentation substantielle des quotas aurait certainement induit des tarifs préférentiels. Et puis finalement, qui empêchera l'application du même schéma discriminatoire pour le lait, la viande puis les céréales ?

La lutte engagée pour une attribution équitable des quotas de sucre procède du symbole. Il faudra veiller à ce que de telles décisions iniques ne puissent plus être prises. Il en va de la survie de notre secteur primaire.

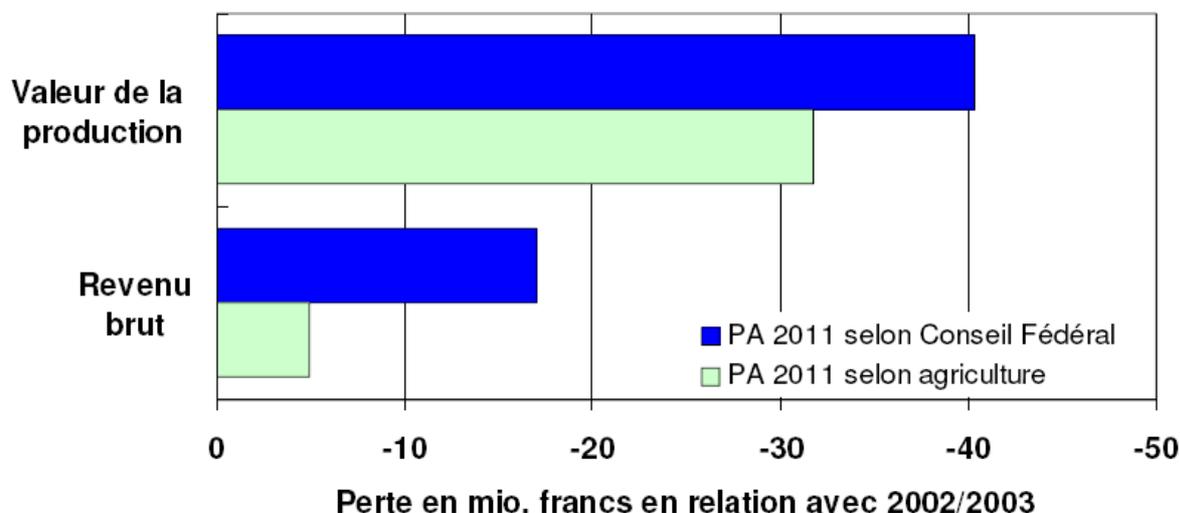
8. PA 2011

La politique agricole 2008-2011 sera définie d'ici l'été par les chambres fédérales. La défense professionnelle est unanime pour réclamer des corrections importantes de ce projet en revendiquant :

- le maintien du crédit cadre au niveau actuel de 13.955 milliards
- le maintien des mesures de soutien au marché, dont les effets sur les prix payés à la production ne sont plus à démontrer. Pour 1 franc de soutien au marché financé par la Confédération, c'est en moyenne 1,40 franc qui finit chez le producteur. Pour le lait, le rapport est même de 1,90 franc. Le transfert des montants attribués au soutien vers des paiements directs contribuera à encore diminuer les prix à la production dont on sait que les consommateurs ne profitent pas vraiment.
- l'amélioration dans la transparence des prix sur le marché et la réduction des coûts de production.
- le maintien de la législation actuelle en ce qui concerne le droit foncier rural et droit du bail à ferme. Cette législation a permis d'enrayer la spéculation foncière et de diminuer les coûts de la terre de manière conséquente dans le Jura et ceci depuis l'entrée en vigueur de cette législation au début des années nonante.

La CJA a rencontré tous les représentants jurassiens aux chambres fédérales. Les discussions ont porté sur les conséquences de la mise en œuvre du projet tel que proposé. On estime que PA 2011 impliquera une baisse de la valeur de la production agricole jurassienne de l'ordre de 40 millions et amenuisera le revenu agricole brut d'environ 18 millions ou 20%. Les corrections demandées par la profession permettraient de limiter l'impact sur le revenu des agriculteurs jurassiens à environ 5 millions, soit moins 6%.

Conséquences de la PA 2011 sur la valeur de la production et le revenu brut jurassien (perte en mio. de francs en comparaison avec la période 2002/2003)



Sources : USP (estimation PA 2011)/ OFS (année 2002/2003)

Le débat au Conseil des Etats a déjà occasionné quelques corrections importantes, le Conseil National doit encore traiter le projet dans le courant de l'année.

On peut relever que pour la première fois l'agriculture suisse s'est présentée avec une position unie et des revendications communes. Ce front commun est absolument nécessaire dans la situation actuelle où le poids politique de notre secteur ne cesse de diminuer. L'Office fédéral de l'agriculture, par de manœuvres discutables, tente de diviser le monde paysan. Espérons que nos responsables sectoriels garderont la tête froide et ne céderont pas à ce genre de pressions inacceptables d'un organe chargé aussi de défendre les intérêts de notre secteur économique.

9. Autres dossiers

9.1. Epannage des engrais de ferme

Suite à une couverture neigeuse plus longue que les années normales, plusieurs exploitations des Franches-Montagnes ont dû faire face à des difficultés de stockage des engrais de ferme et plus particulièrement des purins et lisiers.

La CJA est intervenue pour réclamer des mesures particulières pour ces exploitations et leur éviter de devoir payer des amendes lors d'épandages sur des sols enneigés. Après bien des discussions avec les services de l'EPN et de l'ECR, une solution a été trouvée. Toutefois, une différence importante avec le canton de Berne s'est fait jour dans le traitement de ce genre de dossier.

Sous l'impulsion de la CJA, le canton du Jura a harmonisé sa pratique du traitement de la problématique d'épandage exceptionnel de purin sur des sols enneigés avec le canton de Berne. Une information précise a été faite par l'EPN auprès des agriculteurs, qui s'adresseront dorénavant à leur commune lorsqu'ils seront confrontés à ce genre de difficulté. A noter que l'obligation d'utiliser tous les volumes disponibles ainsi que la recherche de toutes solutions pour éviter d'épandre du purin sur la neige demeurent et qu'il est dans l'intérêt de l'agriculture d'éviter absolument toute pollution.

9.2. Mensuration de la SAU et déprise agricole

La mensuration de la SAU est en cours dans le Jura et touche surtout les zones de montagne. Certaines communes ont déjà réalisé cette évaluation qui détermine les surfaces exactes donnant droit au versement des paiements directs.

Dans certaines régions du Jura et surtout dans les zones où l'on trouve des pâturages en pente, la forêt ou les broussailles ont souvent gagné sur la surface herbagère. Nous craignons que cette évaluation ne conduise dans certains cas à des baisses importantes de SAU, donc de revenu agricole étant donné l'importance des paiements directs dans la formation de celui-ci.

La CJA est intervenue auprès du département de l'environnement et de l'équipement pour signaler cette problématique et rechercher des solutions appropriées lorsque cela est possible. Ce problème fera l'objet d'une attention particulière dans les années à venir.

9.3. Emprise sur les terres agricoles

Plusieurs projets gourmands en SAU sont toujours à l'étude dans le canton, en particuliers à Vendlincourt (projet de circuit automobile Safetycar) et un projet de Golf à Delémont.

Pour chacun de ces dossiers, les organisations régionales sont au premier plan. La CJA suit néanmoins ces dossiers de près et a rencontré les promoteurs.

La CJA a participé à la journée « Domont pour tous » le 20 août 2006 dans le but de communiquer les bonnes raisons de maintenir une affectation agricole à ce domaine de 40 ha.

Nous avons signalé aux promoteurs de ces deux projets les raisons de notre opposition et la nécessité pour notre profession de pouvoir utiliser à long terme les terres qu'ils convoitent et qui seraient soustraites à jamais à l'agriculture.

On doit enfin rappeler que les choix se feront dans le cadre des communes concernées à qui appartiendra la décision déterminante. L'agriculture ne peut à elle seule empêcher la réalisation de tels projets, le sort de ceux-ci dépend surtout de la volonté populaire d'avoir à ces endroits des surfaces goudronnées ou du gazon millimétré plutôt que des cultures ou des prairies qui permettent d'alimenter une population et de maintenir un paysage intact.

9.4. Pâturages boisés

Le service des forêts a lancé un projet pilote portant sur la gestion et l'entretien des pâturages boisés. La commune de la Chaux-des-Breuleux a été retenue pour cette importante étude. Un groupe de travail suit les travaux et réflexions engagés autour de ce projet, M. Vincent Wermeille y représente la CJA. Le pâturage boisé revêt un très haut intérêt pour les agriculteurs des Franches-Montagnes puisqu'il représente un tiers de leurs surfaces herbagères. Il importe que des solutions de gestion efficaces d'un point de vue technique et économique interviennent rapidement pour assurer la pérennité d'un élément paysager caractéristique du Jura. L'évolution de l'agriculture implique aussi l'adaptation d'un système d'exploitation ancestral qui a fait ses preuves, mais qui doit être adapté aux nouvelles réalités technicoéconomiques. L'action concertée entre les services forestiers, les milieux de la protection de l'environnement et l'agriculture devrait apporter des solutions pragmatiques d'ici un ou deux ans, c'est du moins le souhait de la profession.

9.5. Eau et agriculture

A la demande des agriculteurs concernés, la CJA est intervenue dans le cadre du remaniement parcellaire de Corban, Courchapoix, Monsevelier (CCM). Le projet de collectivisation générale des cours d'eau était contesté et à certains égards remettait en question le remaniement.

Un débat vif et intéressant touchant la propriété foncière des cours d'eau, de leurs berges et de la zone à réserver au cours d'eau a pu avoir lieu sur la base d'éléments concrets. Des questions d'importances majeures pour l'avenir de l'agriculture dans ces zones n'ont pas encore toutes trouvé de réponses, mais certaines pistes semblent se dessiner. Dans le cadre du remaniement CCM, l'engagement de la CJA dans le débat a permis de trouver une solution qui satisfasse une large majorité des exploitants.

Il faut relever que, dans ce projet, il était admis par le bureau d'étude environnemental et par les agriculteurs que les cours d'eau avaient une valeur intrinsèque importante et qu'il était judicieux de les valoriser. Dans ce but, les compensations écologiques inhérentes à tout remaniement parcellaire ont été concentrées le long des cours d'eau avec la possibilité d'y adjoindre un réseau écologique par la suite. Tout cela au travers d'une démarche participative et dans le but de limiter au maximum des inconvénients supplémentaires aux exploitants agricoles.

Après bien des discussions, les partenaires ont admis les principes suivants :

- Le lit et les berges des principaux cours d'eau seront repris gratuitement par le canton.
- 3 mètres depuis le haut de la berge seront acquis par le canton à un prix se référant au prix licite moyen de la parcelle.
- Les berges et les cours d'eau seront entretenus par le canton selon un plan d'entretien qui est en élaboration. Il devrait permettre des interventions sans autorisation préalable de l'EPN.
- L'espace minimum nécessaire au cours d'eau défini par les directives fédérales ne pourra être exploité que de manière extensive et en respectant certaines contraintes (interdiction de labour, de pesticides, etc.).
- Les grandes majorités des surfaces concernées resteront dans la SAU, celles acquises par le canton seront louées aux agriculteurs riverains.
- L'entretien des berges pourra être confié à des agriculteurs sous la forme de mandat à définir.

Pour la CJA, ce projet et son aboutissement auront valeur d'essai pilote et influenceront sans doute les positions à adopter dans l'élaboration d'une nouvelle législation cantonale sur l'eau, dont la première étape vient d'être lancée avec la consultation d'une loi cadre sur l'eau.

Lorsque cette loi sera adoptée, la législation d'application qui suivra suscite déjà bien des interrogations pour les exploitants dont les terres sont riveraines de cours d'eau. Certains agriculteurs se sont déjà constitués en groupe d'intérêt. La CJA jouera son rôle de courroie de transmission, en cherchant des solutions qui préservent l'intérêt global de l'agriculture, comme elle l'a fait jusqu'ici à différents niveaux.

10. Programme de développement rural

Le développement rural et surtout l'orientation que l'on souhaite lui donner ont fait l'objet de plusieurs discussions entre les chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois et les services cantonaux de l'agriculture.

Un groupe de travail formé des secrétaires des chambres et des représentants des services cantonaux de Berne et du Jura planche sur cette question. Le travail consiste à redéfinir les priorités de développement que l'on entend défendre et soutenir dans les années à venir. Cette réflexion est guidée par plusieurs objectifs qui se résument ainsi :

- Adaptation à la modification de la législation fédérale en matière de soutien au développement économique des régions périphériques.
- Dans notre région, l'agriculture génère bon nombre d'activité lucrative en dehors de notre secteur d'activité. De ces activités découlent de l'emploi et une animation rurale importante, dont il est utile que chacun ait conscience. Les agriculteurs doivent continuer de participer à ce développement rural dans l'intérêt d'une grande partie des habitants du Jura et du Jura bernois. Une planification des tâches de chacun et des réformes à prévoir est donc importante pour l'ensemble de la société rurale.
- L'abondance de projets extrêmement gourmands en surfaces agricoles nous oblige à réagir et sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité de préserver l'aire agricole. Celle-ci n'est pas extensible et ce qui est bétonné constitue une perte définitive pour l'agriculture. Afin d'éviter de devoir se positionner trop souvent en opposants, nous pensons qu'il faut privilégier une action plus dynamique où l'on exprime ce que l'on veut et comment on pense pouvoir atteindre les objectifs dans le but de favoriser l'essor économique de notre région.
- La FRI étant un des instruments important du développement rural, il est logique que la réflexion ait un caractère intercantonal.

Un rapport est en cours d'élaboration, il sera soumis aux membres des chambres et autres partenaires et discuté dans le courant de l'année 2007. Ce travail devrait arriver à son terme pour le début de l'été 2007.

11. FRI

La Fondation rurale interjurassienne fonctionne maintenant depuis plus deux ans. Les prestations offertes semblent donner satisfaction aux agriculteurs et son mandat de formation est, à notre sens, mené à bien.

La gestion financière est rigoureuse et ne pose pas de problème. La FRI est une ruche très active dans différents domaines et dont on attend beaucoup. Au travers de sa participation au conseil de fondation, la CJA tente d'être la voix de la base et de faire passer les préoccupations des exploitants agricoles. Dans ce but, les chambres ont mené une enquête via les organisations régionales afin d'éprouver les attentes et d'évaluer le taux de satisfaction sous l'angle de la formation continue.

Il ressort de cette analyse un bon taux de satisfaction quant aux différents thèmes traités durant l'hiver 05/06. La réorganisation et l'abandon des groupes de vulgarisation ne sont pas toujours bien intégrés dans le terrain. Leur remplacement par des groupes d'intérêts ne suscite pas un grand engouement mais répond néanmoins à des attentes particulières.

Les attentes envers la FRI se posent dans la recherche de solutions pour pallier à la baisse des revenus. Les conséquences économiques de chaque décision ou changement de système de travail intéressent particulièrement les exploitants agricoles ; derrière chaque conseil se cache une incidence financière. Les agriculteurs attendent un engouement des conseillers agricoles et qu'ils participent à la mise en œuvre de projets d'avant-garde porteurs d'avenir.

Les chambres d'agriculture ont la mission de cibler et de transmettre les attentes de la base. Cependant, de manière à faciliter certains contacts entre les acteurs régionaux et la FRI, la CJA a sollicité la délégation d'un conseiller FRI dans chaque comité des organisations régionales dès 2007.

Formation en agriculture et en économie familiale ; Nombres d'élèves

Désignations	1991/ 92	1995/ 96	2000/ 01	2005/ 06
Ecole professionnelle, 1ère et 2ème année	40	30	29	65
Ecole d'agriculture	48	32	52	49
Certificat fédéral de capacité	14	17	29	23
Cours p. chefs d'exploitations (dès 2000, Arc JU)	21	13	35	26
Ecoles prof. des gest. en économie familiale (GEF)	4	8	38	9
CFC délivrés pour les GEF	--	--	--	7

Au chapitre de la formation, la CJA a répondu à la consultation de l'ordonnance de formation qui doit mener à une réorganisation de la formation agricole en Suisse et devrait harmoniser les systèmes de formation agricole entre les cantons. L'introduction de la nouvelle formation devrait intervenir en 2008.

12. Collaboration avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois

Depuis la constitution de la FRI, des contacts permanents avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois se sont institués. Les intérêts agricoles très convergents du Jura et du Jura bernois facilitent l'établissement d'un dialogue constructif sur les actions à mener. Cette concertation permet de renforcer mutuellement nos prises de positions sur des objets d'importance nationale ou intercantonale.

Plusieurs actions ont été menées de concert avec la CAJB, notamment dans le domaine de la production laitière.

Il est prévu d'intensifier ce genre de synergie chaque fois que cela sera possible afin d'éviter des travaux à double.

13. Modification du contrat de type de travail (discussions en cours)

En mars 2006, le Gouvernement jurassien a adopté des modifications importantes du contrat type de travail en agriculture (RSJU 222.153.21). En résumé, elles portent sur :

- Salaire brut : une annexe au contrat type de travail en agriculture présente un salaire brut en espèces de référence. Il a été fixé à CHF 2'040.- (composé de CHF 1'883.10 + CHF 156.90 au titre de 13^{ème} salaire, versé mensuellement). Ce salaire est modulable en fonction de quatre critères : l'âge de l'employé(e), la durée de son engagement, les qualifications de l'employé(e) et l'expérience acquise dans la branche. Le passage au salaire brut allège le travail des employeurs dans la mesure où les charges sociales (primes des assurances sociales, montant de l'impôt à la source, cotisations de caisse de pension, etc.) se calculent aisément. Par contre, il est essentiel que les employeurs agricoles jurassiens établissent des décomptes détaillés de salaire. La modulation du salaire brut permet d'adapter le salaire versé aux aptitudes réelles de l'employé(e). La nouvelle grille des salaires est un progrès évident. Le secrétariat de la Chambre est à disposition pour établir des décomptes de salaire. N'hésitez pas à faire appel à ses services, gracieusement offerts.
- Caisse-maladie : une disposition « surannée » exigeait que l'employeur paie la moitié de la prime de l'assurance de base de la caisse maladie de son employé(e). Cette disposition a été rayée ; elle était très délicate car opposant des intérêts contradictoires : l'employé(e) souhaitait souscrire une franchise minimale, alors que l'employeur accordait sa préférence à une franchise élevée et dans le cadre de la caisse maladie la meilleure marché. Ainsi, dès 2007, l'employé(e) sera seul(e) responsable de sa couverture maladie en choisissant sa caisse maladie, le niveau de sa franchise et en payant la totalité des primes. L'employeur doit néanmoins toujours contrôler que son employé(e) est bien assuré(e) conformément à la LAMal.
- Jours fériés : un 9^{ème} jour férié officiel est introduit dans la liste (23 juin). Pour mémoire, les jours fériés officiels sont des jours de congé payés. Si l'employé(e) travaille durant un de ces jours, il doit obtenir pleine compensation, soit sous la forme d'un salaire (heures supplémentaires majorées de 25%) ou un congé de durée équivalente.
- Vacances : les employé(e)s de moins de 20 ans et de 50 ans et plus ont droit à 5 semaines de vacances.

Ces dispositions ont été acceptées par la Chambre d'agriculture. Rappelons qu'il n'est possible de déroger (à la baisse) aux dispositions salariales que par le biais d'un contrat de travail, signé par les deux parties.

Parallèlement, dans le cadre de AGORA et plus récemment de l'Union Suisse des Paysans, des groupes de travail réfléchissent aux conditions cadres d'engagement de la main d'œuvre sous deux axes :

- Harmonisation des contrats type de travail en agriculture : il s'agirait de définir quelques règles de base communes dans une réglementation ou une législation fédérale. Cette harmonisation porterait notamment sur les heures de travail, les jours de congés hebdomadaires, le droit aux vacances, etc. Ce dossier suscite

beaucoup de réticences, chacun voulant rester maître chez soi. Ces réserves confinent au blocage lorsque la discussion porte sur l'intégration de valeurs normatives fédérales de salaire.

- Convention Collective de Travail : il s'agit ici d'un « gros morceau ». La Convention Collective de Travail consiste en une harmonisation intégrale des conditions de travail. Son extension est variable à une branche spécifique de production, à une région ou sur le plan national. Une autre caractéristique de la Convention Collective de Travail est d'associer à toutes les discussions, à parité, des représentants des employeurs et des employé(e)s. Si les premiers peuvent naturellement être représentés par les associations professionnelles (Chambres cantonales d'agriculture, AGORA et Union Suisse des Paysans), la représentation des seconds est dévolue aux syndicats. Une telle perspective induit quelques craintes, pour ne pas dire réticences ou refus.

En tout état de cause, les conditions de travail de la main d'œuvre agricole pourraient connaître des changements en profondeur ces prochaines années. La Chambre est associée aux travaux des groupes de travail ; elle y fait part des spécificités de l'agriculture jurassienne et y fait valoir les intérêts de notre région.

14. Réseau Ordonnance sur la Qualité Ecologique

La Chambre a pris la décision de se profiler comme porteur d'un vaste projet de réseau, conforme à l'Ordonnance sur la Qualité Ecologique, relayée par les demandes de quelques uns de ses membres de la région Vendline-Coeuvatte. Le périmètre choisi couvre les territoires des communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Damphreux, Lugnez et Vendlincourt, communes dans lesquelles 69 familles paysannes sont recensées. L'aire totale du périmètre est de 5 mille hectares (dont 2'660 ha de SAU et 298,77 ha [un taux remarquable de 11,23 %, avec 4'230 arbres fruitiers haute tige] de surfaces de compensation écologique). Une étude préalable, réalisée par M. Marco Huber, étudiant à l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, sous la surveillance de EPN, a permis de mettre en évidence la richesse de la faune et de la flore de cette région et son intérêt pour un réseau. Dix espèces emblématiques de divers milieux et déjà présentes sur le site (à l'exception de la perdrix grise, dont la réintroduction est envisagée sur une partie du site) ont été intégrées au projet. Le développement du projet de réseau a été confié à Mme Marie-Anne Meyrat, biologiste travaillant à la Fondation Rurale Interjurassienne. Pour ses premiers pas dans ce domaine très pointu de compétences, elle a pu compter sur les conseils avisés d'un collègue expérimenté fribourgeois (M. Jacques Studer). Un groupe de travail, placé sous la responsabilité de Mme Christiane Piquerez a accompagné le projet dans ses développements.

Les agriculteurs inclus dans le périmètre ont été régulièrement informés par des courriers et des séances. L'adhésion à un projet de réseau est volontaire tant sur le fond (participation ou pas) que sur la forme (dans le catalogue des mesures proposées, j'en accepte tout ou partie). Trente-deux exploitants (46,4%) ont finalement décidé de jouer le jeu et signé des contrats portant sur 6 ans, ce résultat initial est fort encourageant et présage bien du développement de ce projet et de son succès à terme. Dans 3, respectivement 6 ans, le réseau fera l'objet de mesures d'évaluation. A fin janvier 07, le dossier est encore en examen de supervision à l'Office Fédéral de

l'Agriculture mais il devrait être accepté par les autorités de surveillance (EPN et ECR). Les surfaces de compensation écologique en place, admises comme telles pour le réseau devraient déjà bénéficier des contributions réseau pour l'année 2006 (CHF 500.- par ha).

15. Agriculture BIO

La CJA est représentée au groupe PROJAB par Mme Yvette Pétermann. Ce groupe de travail est présidé par M. Bernard Beuret et a été très actif tout au long de l'année. Il a été créé en vue de soutenir et de promouvoir les ventes des produits bio et du Jura bernois. M. Milo Stoecklin, collaborateur de la FRI, s'active dans différents projets et analyses de marchés dont les premiers résultats sont attendus dans le courant de l'année 2007. De nombreuses productions ou produits transformés sont concernés. Les objectifs sont d'accroître l'offre en produits biologiques que le marché demande ou peu absorber, de soutenir la production de spécialités locales avec une image régionale forte. L'augmentation du nombre d'exploitations bio pourrait en découler afin de répondre à des opportunités de marché.

On notera encore que le marché bio de Saignelégier organisé par l'association Bio-Jura a rencontré un excellent succès comme les années précédentes.

16. Parc naturel régional du Doubs

L'évidence a fini par triompher : le projet de Parc naturel régional du Doubs souffrait depuis la constitution de l'Association d'un mal chronique : le double manque de représentativité et d'encadrement professionnel. Notre propos ne vise pas à blâmer les organes dirigeants du projet ; tous bénévoles, ils ont consacré le meilleur d'eux-mêmes à l'avance des travaux. Pour autant, une analyse interne a démontré les lacunes du système. Une révision en profondeur des statuts a été étudiée et mise en place. Des nouveaux organes ont été nommés. Le comité accueille maintenant des représentant(e)s de toutes les communes adhérentes ainsi que des délégué(e)s d'associations. Un bureau, composé de cinq personnes (2 représentants de communes, 2 représentants d'associations [dont la Chambre] et le président), fonctionne et siège à un rythme soutenu. Enfin, suite aux soutiens reçus par les cantons de Neuchâtel et du Jura, un « chef de projet » a été nommé, M. Martin Liberek, biologiste neuchâtelois.

Ces développements étaient nécessaires, induits par une décision en juin 2006 du Seco attribuant une contribution de CHF 500'000.- pour les années 2007 et 2008. Cette manne fédérale est subrogée au dépôt d'un projet élaboré et conforme. Avec l'aide du chargé de mission, engagé à ½ temps puis à 80%, le dossier a été livré en fin d'année 2006 au Seco. Si cet office fédéral estime que le dossier n'est pas conforme, la subvention ne sera pas versée. Les jours de l'Association pourraient être comptés dans cette configuration. Au sein du comité, la présence de l'agriculture s'est renforcée, même si la plupart des exploitants siègent en qualité de délégué(e) de communes. Parallèlement, une commission agricole et sylvicole doit être mise sur pieds dans le cadre du Parc naturel régional du Doubs. Nous avons toujours dit que le Parc naturel régional du Doubs pourrait être un instrument de développement économique. Plutôt que de dire ce que nous ne voulons pas, il est temps de demander au Parc de nous aider à réaliser des projets concrets pour un développement harmonieux de l'agriculture dans le périmètre et avec les exploitants qui y habitent.

17. Statistiques de l'agriculture jurassienne

Quelques données générales sur l'agriculture jurassienne au 2 mai

Désignations	Unité	1999	2003	2006
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'075
Exploitations BIO	u.	47	83	84
Communautés d'exploitations	u.		45	50
SAU total (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	40'141	40'187
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'267
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'409
Pâturages d'estivage	Ha			5'825
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'775
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	4'046
Maïs-grain	Ha	313	379	228
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'322
Oléagineux	Ha	890	890	954
Pois protéagineux	Ha	105	198	151
Pommes de terre	Ha	109	79	59
Betteraves sucrières	Ha	334	291	341
Betteraves fourragères	Ha	145	111	67
Tabac	Ha	35	50	48
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	279
Bovins totaux	u.	55'715	57'261	57'156
vaches	u.	20'215	21'439	22'369
vaches dont le lait est commercialisé	u.		15'588	15'586
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	308
Vaches allaitantes	u.			5'869
génisses et taureaux de plus d'1 an	u.	13'572	13'622	13'613
bétail d'élevage de moins de 1 an	u.	9'540	8'741	8'501
bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	12'092	11'879
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1367	1'445
Chevaux	u.	4'243	4'513	4'633
Moutons	u.	5'204	5'184	5'067
Chèvres	u.	849	921	1'201
Porcs	u.	13'488	17'217	16'812
truies et verrats	u.	1'645	1'877	2'038
porcelets et porcs à l'engrais	u.	11'843	15'340	14'774
Volailles	u.	75'167	81'052	86'393
poules pondeuses	u.	37'134	38'826	34'743
poulets de chair de tout âge	u.	21'293	29'351	33'540
dindes de tout âge	u.	5'678	29	67
UGBFG totales	u.	37'579	39'003	39'875

Sources : OFS / ECR

18. Assurances

18.1. Caisse maladie Agrisano

Malgré le fait que les primes n'ont pas augmenté, malgré une campagne d'information qui s'est voulue proche des gens par des séances d'information et des rendez-vous personnalisés, le nombre d'assuré(e)s a encore fléchi. Avec le niveau des primes de caisse maladie dans notre canton, on peut comprendre que nos concitoyens changent facilement d'assureur, privilégiant le moindre coût. Les écarts de primes entre prestataires restent énormes entre la plus basse à CHF 298.-- et la plus élevée à CHF 413.-- (presque 40% !). Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dernières années.

Année	Assuré(e)s Agrisano Jura	Prime moyenne cantonale (en francs par mois)	Ecart Agrisano JU / prime moyenne JU (en francs par mois)
2002	3'667	285.10	- 63.00
2003	4'247	301.00	- 34.45
2004	2'362	309.30	- 5.50
2005	2'236	318.95	- 15.15
2006	1'885	333.63	- 5.53
2007	1'736	335.33	-7.23

Nous ne pouvons que regretter la baisse des assuré(e)s. Leur faible nombre amène la section jurassienne à une limite inférieure d'existence. Malgré le fait que Agrisano ait introduit une prime très attractive pour le 3^{ème} enfant et les suivants, malgré les autres produits très attractifs parce que « modelés » sur les besoins du secteur agricole et à des niveaux de primes très avantageux, l'érosion se poursuit. Il faut aussi rappeler que la gestion de la caisse maladie Agrisano constitue un pilier important du financement de notre organisation. Affaiblir ce pilier mettra en péril l'équilibre budgétaire de la Chambre et pourrait induire nécessairement une augmentation des cotisations à la surface.

18.2. Assurance globale pour les employeurs agricoles

Cette assurance est offerte aux employeurs agricoles pour assurer leur main d'œuvre extra-familiale. Cette assurance comprend les couvertures et les prestations suivantes :

Cas d'assurance	Base légale	Prestations couvertes
Maladie	LAMal	Frais médico-pharmaceutiques, sans accident Hospitalisation
	CTT	Perte de gain maladie (80% du salaire, 31 ^{ème} jour)
Accidents	LAA	Frais de guérison (médecin, médicaments, hôpital) Perte de gain accident (80% du salaire, 3 ^{ème} jour)
		Rentes décès/invalidité par accident
Prévoyance prof.	LPP	Rentes décès/invalidité par maladie Prestations de retraite (caisse de pension)

- Assurance maladie de base, selon la LAMal
- Assurance accidents, selon la LAA
- Perte de gain maladie (PGM), selon le contrat type de travail
- Assurance de prévoyance professionnelle, selon la LPP

Les décomptes des primes se basent sur les déclarations annuelles des salaires faites à la Caisse de compensation AVS, hormis la caisse maladie qui est facturée mensuellement. Les factures sont établies avec une année de décalage. L'assurance reste active sans frais même si l'employeur n'a plus de personnel soumis (par exemple, un collaborateur familial n'est pas soumis à ces assurances).

Année	LPP		LAA		PGM	
	Salaires	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2001	592'978.-	97'883.80	1'563'234.-	79'318.90	1'948'000.-	13'589.70
2002	810'571.-	133'347.40	1'661'116.-	80'613.40	2'009'357.-	14'232.90
2003	778'082.-	143'405.70	1'665'149.-	75'152.40	1'804'127.-	12'610.60
2004	701'092.-	137'666.40	1'857'337.-	90'131.20	2'126'800.-	15'121.20
2005	957'157.-	139'273.55	2'176'026.-	109'454.30	2'455'749.-	17'009.80

L'assurance globale regroupe quelques 150 entreprises employant du personnel dans le Jura. La solution offerte par la Chambre est de loin la plus favorable pour ces dernières. Toutes les demandes peuvent converger au secrétariat qui les traitera de manière professionnelle. Les décomptes de primes sont établis sur un document, que l'employeur doit en tous les cas remplir (déclaration AVS); les économies administratives sont donc importantes. Au siècle de la paperasse, cet avantage devrait être décisif.

19. AJAPI

Bien que rattachée organiquement à la Chambre par son gérant (Jacques Maître) et une partie des locaux, AJAPI est une organisation indépendante. Elle est mandatée par le Département de l'économie et de la coopération (DEC) pour effectuer les contrôles liés à l'Ordonnance sur les paiements directs (PER, SRPA, SST et OQE). Par contrats signés avec divers partenaires, AJAPI assume aussi les contrôles de marques (Assurance Qualité Viande Suisse) et de labels (IP-Suisse, M7). Le domaine de compétence s'est élargi par intégration, dans le champ d'accréditation, des cultures spéciales (arboriculture, cultures maraîchères et viticulture).

Au niveau des statistiques, on peut relever les éléments suivants :

Programmes découlant de l'Ordonnance sur les paiements directs		
Programme PER	351 visites sur 985 exploitations	35.6 % de visites
Indice de couverture du sol	101 visites	
Programme SRPA / SST	505 visites sur 853 exploitations	59.2 % de visites

Les contrôles sont effectués par une équipe de 24 contrôleurs, titulaires du CFC (au minimum), dont 9 spécialistes pour les labels (un spécialiste pour les cultures spéciales).

Label ou marque	Inscrites	Contrôlées	
		Nb.	%
Assurance Qualité Viande Suisse	36 exploitations	17	47.2
Céréales/colza sous label IP Suisse	110 exploitations	94	85.5
Production de viande sous label M 7	287 exploitations	287	100.0
Production de viande sous label IP Suisse			
Labels arboriculture, fruits et maraîcher	11 exploitations	11	100.0

Dans le cadre du programme PER, tous les dossiers des exploitations sont contrôlés. Une attention particulière a été accordée cette année à la concordance des surfaces (celles annoncées au recensement fédéral et celles prises en compte dans les fiches PER). Plusieurs cas d'écarts ont été signalés, ce qui explique le nombre élevé de propositions figurant dans le tableau ci-dessous. Les visites d'exploitation s'achèvent par un constat de conformité ou de manquement. Dans ce dernier cas, les directives de la conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture sont appliquées. Notification est faite aux concernés, avec possibilité de faire valoir des compléments. Finalement, les propositions de réduction des paiements directs sont décidées par le Service de l'Economie Rurale et notifiées par lui, avec des possibilités d'opposition puis de recours. Dans la campagne considérée, on relève les résultats suivants :

Programme	Exploitations	Manquement concernant :
PER	76	<ul style="list-style-type: none"> • Documents : 42 cas • Fumure, analyses de sol : 24 cas • Part surfaces de compensation écologique : 1 cas • Bandes/banquettes herbeuses : 9 cas
SRPA	22	25 catégories de bétail
SST	6	10 catégories de bétail

20. Service de renseignements juridiques

Ce service, assuré par un avocat licencié, est ouvert à tous les agriculteurs jurassiens. Son but est, comme le suggère sa dénomination, de renseigner les personnes en proie à des questions ou des difficultés juridiques. Un émoulement forfaitaire horaire modique rend ce service très attrayant. Pour autant, seules 24 personnes ont fait appel à ce service durant l'année 2006. Dans la mesure où la quasi totalité des requérants se rendent directement à l'étude, il ne nous est plus possible d'établir des statistiques sur les motifs des interpellations.

Parallèlement, pour les 156 affiliés à l'assurance de protection juridique AGRI-protect (dans le cadre de la caisse maladie Agrisano), la consultation juridique est assurée par un juriste de Prométerre (M. Jérôme Huber). En fait, cette prestation est plus étendue dans la mesure où l'avocat conseil suit le dossier jusqu'à son terme, y compris devant les instances judiciaires. Une permanence est assurée à cadence de 2 semaines, le jeudi matin.

Pour solliciter le service juridique, les rendez-vous sont à réserver auprès du secrétariat de la Chambre

21. Communications

21.1. Brunch à la ferme

Trois exploitations jurassiennes ont participé au traditionnel Brunch du 1^{er} août. Dans le Jura, comme en général en Suisse, cette manifestation a été un grand succès populaire. Un grand merci et toutes nos félicitations vont aux organisateurs dans notre région, soit les familles Claude Schmied de la Haute Borne, Jean-François Maillard du Prépetitjean et Jean-Louis Guenat de Pleigne pour leur engagement

21.2. Page verte

Afin de faciliter la compréhension du public et de la société aux problèmes et défis que rencontre l'agriculture, la CJA a publié 6 articles sous forme de publiereportage d'une demie page dans le Quotidien Jurassien. Cette sensibilisation et les informations données ont rencontré un écho favorable, mais qui reste difficilement mesurable.

21.3. Comptoir delémontain et Fête des paysans

Profitant de l'exposition de photos itinérantes organisée à l'occasion des 125 ans d'AGORA, la CJA a tenu un stand d'information et de communication agricoles lors du comptoir delémontain. La présence de paysannes et paysans au stand d'information de la CJA a permis d'établir de nombreux contacts avec les 60'000 visiteurs de l'exposition. Sous la bannière « Proche de vous les paysans suisses », nous avons distribué plus de 2'500 brochures sur l'agriculture suisse, 800 posters et autant de visiteurs ont tenté de traire la vache de PSL. La réédition de cette expérience très enrichissante en 2007 est à l'étude.

Dans le cadre de la Fête de Paysans, la CJA a sollicité les organisateurs pour étendre la manifestation sur deux jours, au lieu d'un seul prévu initialement. Cette collaboration a permis de mettre en valeur les artisans en contact direct avec les agriculteurs tout au long de l'année. Au travers de cette action, il s'agissait aussi de montrer le rôle de fournisseur d'emplois qu'exerce l'agriculture dans le Jura. La manifestation a rencontré un beau succès médiatique et populaire : on estime à environ 1'500 visiteurs durant les deux jours.

22. Programme d'activité 2007

22.1. PA 2011

Le projet de loi définitif sur la politique agricole 2008 à 2011 sera connu d'ici le mois de juillet. Plusieurs ordonnances seront modifiées par la suite. La consultation sur les modifications des ordonnances fera l'objet de toute l'attention de la CJA, tout comme l'application qui suivra.

22.2. Evolution des structures professionnelles

Plusieurs événements de l'année dernière ont mis en lumière la faiblesse des organisations de producteurs. La difficulté de fédérer les producteurs sur une position commune ne facilite pas la tâche des organisations faitières. Cependant, il apparaît que celles-ci ne sont plus suffisamment armées pour discuter avec les partenaires du marché d'une force inégale et incontournable. Avec le concours de la CJA, des discussions ont été engagées au niveau romand, un suivi et une démarche participative de la part de nos représentants dans diverses organisations devront être coordonnés. Une réflexion sur le fonctionnement des organisations régionales devra aussi être engagée.

22.3. Développement rural

La définition des axes de développement rural à soutenir et mettre en œuvre est à l'étude dans le cadre d'un groupe de travail. Le rapport de ce groupe sera publié en principe dans le courant du printemps prochain et sera discuté dans le cadre des organisations régionales et avec les partenaires de la CJA. La mise en œuvre profitera du lancement de la nouvelle politique régionale pour intégrer les nouvelles notions définies dans le texte fédéral NPR.

La recherche de solutions qui permettent une augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole est une priorité des axes de réflexion.

22.4. Réseau OQE

En plus de la mise en route du réseau OQE Vendline-Coeuvatte, des réflexions sur d'autres projets seront lancées dès que le projet sera pleinement agréé par les services du canton et de la Confédération. L'impact économique et écologique de ce genre de projet mérite notre attention.

22.5. Communications

- Il est prévu de poursuivre l'action de communication dans le Quotidien Jurassien dès que le financement sera assuré ;
- La CJA participera activement au Concours national des produits du terroir organisé par la FRI. En collaboration avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois et l'APJ, nous nous occuperons des démonstrations de transformation des produits et plus largement de la communication agricole ;
- la participation de la CJA à différentes manifestations publiques est à l'étude et sera organisée en fonction des disponibilités financières.

22.6. Marchés publics

L'organisation de ces marchés exige une attention rigoureuse et une pleine efficacité. C'est dans ce but que des discussions ont été lancées avec le service de l'économie rurale et les autorités de Porrentruy pour améliorer l'attractivité de la place de marché d'Ajoie. Les réflexions identiques se poursuivent dans le Clos-du-Doubs avec la société d'agriculture.

L'objectif est de maintenir, voir d'augmenter l'effectif des animaux écoulés sur les marchés publics.

22.7. Législation sur l'eau

La loi sur l'eau, actuellement en consultation, instituera le cadre d'une nouvelle législation cantonale sur l'eau. Des lois d'applications lui feront suite et disposeront de nouvelles obligations pour les exploitants de terres riveraines des cours d'eau notamment. La CJA continuera de suivre attentivement l'ensemble de ces réflexions dans l'intérêt général de l'agriculture.

22.8. Actualité agricole

L'actualité agricole conditionne aussi les actions très diverses de la CJA. Le suivi de celles-ci occupera aussi le secrétariat et les membres du comité. Les thèmes suivants sont d'ailleurs en cours :

- Eradication de la BVD
- Fiscalité
- Prix du lait et autres produits
- Détermination de la SAU
- Pâturage boisé
- Brunch Santé
- Aviculture
- Energies renouvelables
- Betteraves et volumes de production pour les régions périphériques

Nos partenaires cotisants

CENTRE AJOIE SA
COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI CHAINE DU JURA SA
A.J.A.P.I
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE
NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES CAISSES RAIFFEISEN
FEDERATION CANTONALE JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA
RACE TACHETEE ROUGE
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE
HOLSTEIN (pie noire)
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
FETE DES PAYSANS JURASSIENS
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
ASSOCIATION AGRICOLE DU VAL TERBI
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
ASSOCIATION DES ETALONNIERS DU JURA